



association sans but lucratif

Centre d'études, de services et d'information en matière
de marchés publics et domaines connexes

PROGRAMME DE FORMATION EN MARCHES PUBLICS

**RECYCLAGE
NOUVELLE
REGLEMENTATION**

Cycles de 3 journées
sur la réglementation
applicable à
la mi-2012

PREMIER TRIMESTRE 2012

- Cycle de recyclage à **Bruxelles**, du 10 au 24 janvier
- Cycle de recyclage à **Gembloux**, du 2 au 16 février
- Séminaire résidentiel à **Durbuy**, du 21 au 23 mars
- Journée d'**Actualité** sur la jurisprudence, le 13 mars

Ce programme est également diffusé sur notre site INTERNET
www.esimap.be

Qui sommes nous ?

ESIMAP, Centre d'études, de services et d'information en matière de marchés publics, est constitué, depuis 1994, sous la forme d'une association sans but lucratif qui regroupe un certain nombre d'experts spécialisés, francophones et néerlandophones. Ces experts sont issus de la haute administration, d'universités où certains enseignent, du barreau ou encore du secteur privé.

Tous ont une longue expérience pratique de la réglementation des marchés publics et de la formation dans ce domaine. Certains ont participé à d'importantes études notamment pour la Commission européenne et pour la Région wallonne. Plusieurs d'entre eux interviennent activement dans l'élaboration de la nouvelle réglementation des marchés publics, notamment au sein des organes officiels tels la Commission des marchés publics fédérale. Tous suivent l'actualité de près pour vous la présenter. C'est ainsi que ils sont rapidement prêts pour vous présenter les nouveautés dès leur sortie officielle

ESIMAP propose aux publics intéressés des formations de différents niveaux, en diversifiant les **approches et les thèmes**.

Les atouts d' ESIMAP

- des intervenants clairement identifiés et reconnus pour leurs compétences et leur expérience pratique et actualisée des marchés publics
- des formations approfondies où les thèmes sont abordés dans le détail tout en laissant une large place aux aspects pratiques et aux questions des participants
- des droits d'inscription modérés, malgré l'absence de financement public ou privé extérieur

ESIMAP peut organiser à votre demande, dans vos locaux ou à l'extérieur, un programme de formation en matière de marchés publics – théorique et pratique – correspondant aux besoins de votre personnel (néerlandophone aussi).

Les conditions générales d'intervention peuvent être communiquées sur simple demande écrite, accompagnée d'un aperçu des sujets à aborder

Informations :

Jean-François Vansnick - ESIMAP
formation.interne@esimap.be

Pour tous renseignements complémentaires



association sans but lucratif

Rue de la Science 4 bte 2.5
B-6000 CHARLEROI
Tél : 071 70 06 65
Fax : 071 70 04 28

Informations, liens utiles, conseils :

www.esimap.be

Conditions d'organisation

1. Méthode de travail

Outre le fait que certaines journées se veulent exclusivement pratiques, l'approche des formations est à la fois théorique et pratique au travers de nombreux exemples qui sont présentés par les intervenants et des questions des participants. Le recours aux transparents ou présentations PowerPoint et la remise aux participants de documents clairs, structurés et **systématiquement actualisés** constituent les principaux supports des formations.

2. Experts et intervenants – Coordination

Les formations seront notamment dispensées par :

- **CABUY Yves**, Directeur au Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Professeur invité à la H.E. Francisco Ferrer, Administrateur délégué d'ESIMAP. ²
- **DARDENNE Claude**, Conseiller général au SPF Chancellerie du Premier Ministre - Secrétaire de la Commission des marchés publics fédérale. Membre du Comité consultatif pour les marchés publics auprès de la Commission européenne. ^{1,2}
- **DEREAU Georges**, Inspecteur général au Service Public de Wallonie, DGO Mobilité et Voies Hydrauliques, Président de la Commission des marchés publics instituée auprès de la Région wallonne. ^{1,2}
- **LIBERT Yves**, Inspecteur général des finances, Corps interfédéral de l'Inspection des Finances. ²
- **PAIVA Isabelle**, Architecte principale, Responsable de la Cellule Marchés Publics de la Commune d'Ixelles
- **DOR Virginie, THIEL Patrick** ³, **VASTMANS Marie**, Avocats au Barreau de Bruxelles.
- **THIBAUT Eric**, Premier Auditeur au Conseil d'Etat

La direction scientifique et la coordination des formations est assurée par Georges DEREAU, président, Yves CABUY, administrateur délégué, et Jean-François VANSNICK, directeur.

3. Droits d'inscription

Les droits d'inscription comprennent notamment les documents distribués, les repas, les pauses café et les locations de salles et de matériel.

ESIMAP ne disposant pour ces formations, en dehors des droits d'inscription, d'aucune intervention publique, le montant de ces droits inclut outre les honoraires des intervenants, les frais de gestion pédagogique et administrative, de documentation, de secrétariat, d'encadrement et d'accueil.

Les droits d'inscription doivent être versés au compte n° **BE12 0012 6462 7392 / GEBABEBB** d'ESIMAP à Charleroi avec la communication requise, dans les meilleurs délais après réception de la facture.

4. Modalités communes à toutes les formations

● Horaire

Toutes les journées de formation ont lieu de 9h précises à 17h (avec une pause de 12h30 à 14h et repas inclus). Des pauses café sont organisées à 10h30 et 15h30. L'accueil est organisé à partir de 8h45.

● Nombre de participants

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de participants est sauf dérogation, limité à un maximum par journée de formation :

- De **60** personnes pour chaque cycle de recyclage
- De **50** personnes dont **40** restent loger sur place pour le séminaire résidentiel dans les Ardennes

1. Co-auteur de l'ouvrage «Les marchés publics – Droits belge et européen – Principes et applications» (ESIMAP - mars 2001)
2. Membre effectif de la Commission des marchés publics fédérale
3. Auteur de l'ouvrage « Mémento des Marchés publics » (Kluwer)

● Inscriptions

Les inscriptions doivent parvenir à ESIMAP au plus tôt dès réception de la brochure.

Les inscriptions doivent être prises pour l'ensemble du cycle en 3 modules. Si toutefois une date ne vous arrangeait pas, il est possible de suivre une des dates lors du cycle ultérieur au sein du même trimestre, sur demande écrite et sous réserve de places disponibles.

Au-delà des dates limites d'inscription, des inscriptions tardives pourront encore être acceptées pour autant que, sauf dérogation, le nombre maximum de participants ne soit pas atteint.

Les dates limites sont :

- le Ma 03/01 pour le Cycle A (Bruxelles)
- le Je 26/01 pour le Cycle B (Gembloux)
- le Lu 05/03 pour le Résidentiel (Durbuy)

● Remplacements / Absences / annulations

Les **remplacements** sont permis à tout moment, s'ils sont communiqués par écrit au secrétariat d'ESIMAP jusqu'à la veille du premier jour de la formation.

Quelle que soit la formation, **toute absence non signalée avant le commencement de la formation, soit à ESIMAP, soit le jour même uniquement au lieu de formation, ne pourra dispenser du paiement des droits d'inscription.**

Dans ce cas, les droits d'inscription restent entièrement dus. De même toute **annulation** ne sera prise en compte que si elle est transmise par courrier ou fax avant le début de la formation. Toutefois, en cas de désistement **après** confirmation de l'inscription, mais **AVANT** d'avoir entamé la formation, la personne qui se désiste sera tenue au paiement d'un droit de **70 EUR** pour frais administratifs d'annulation. Dans l'hypothèse où les droits d'inscription auraient été payés, ils ne seraient remboursés que sous déduction de ce droit de **70 EUR**.

● Documents

Les documents distribués au cours des diverses journées de formation ne sont, en principe, pas disponibles en dehors de celles-ci; ils pourront néanmoins être remis pour une journée déterminée aux personnes qui ont pris inscription dans les délais et qui, ayant été absentes, en feront la demande; cela pour autant qu'elles aient acquitté les droits d'inscription de cette journée diminués des frais d'hôtellerie. Cette diminution ne sera toutefois d'application que pour autant qu'ESIMAP ait été averti par écrit de l'absence au plus tard la veille de la formation. Les personnes inscrites qui, absentes à la formation, sont amenées à devoir payer les droits d'inscription recevront les documents distribués aux participants, dès réception du paiement.

● Modifications

ESIMAP se réserve, **en cas de nécessité**, le droit de modifier l'organisation pratique d'une formation, d'adapter l'un ou l'autre aspect d'un programme proposé dans le présent document, de modifier, en cas d'absolue nécessité, une date, voire d'annuler la formation qui ne recueillerait pas un nombre **suffisant** d'inscriptions. En cas d'annulation éventuelle d'une formation, dans ces conditions, les droits d'inscription payés seront remboursés au plus tôt.

En cas d'indisponibilité d'un intervenant, celui-ci sera remplacé par une personne disposant d'une compétence et d'une expérience équivalentes. A défaut, la date initialement prévue pour la formation pourra être modifiée.

Dans tous les cas, les personnes inscrites en seront averties.

Depuis 2004, les formations d'ESIMAP sont agréées par l'ordre des Barreaux francophone et germanophone et la participation à nos journées octroie des points juridiques aux avocats.

GRILLE DES FORMATIONS ORGANISEES PAR ESIMAP de janvier à fin mars 2012

Modules	Nombre de jours	Jours	Dates	Droits d'inscription	Thème	Lieux
CYCLE DE RECYCLAGE SUR LA FUTURE REGLEMENTATION						
CYCLE A – Bruxelles – Novotel Tour Noire						
Module 1	1 j	Ma	10/01	900 € pour le cycle de 3 jours	I	BRUXELLES
Module 2	1 j	Ma	17/01		II	
Module 3	1 j	Ma	24/01		III	
CYCLE B – Gembloux – BW Les 3 Clés						
Module 1	1 j	Je	02/02	900 € pour le cycle de 3 jours	I	GEMBLOUX
Module 2	1 j	Je	09/02		II	
Module 3	1 j	Je	16/02		III	
SEMINAIRE RESIDENTIEL						
Module résidentiel	2 jours et 1/2	Me	21/03	900 € repas et logement inclus	I	DURBUY
		Je	22/03		II	
		Ve	23/03		III	
JOURNEE D'ACTUALITE						
J Actu 2012	1 j	Ma	13/03	350 €	IV	BRUXELLES

Thèmes abordés :

Cycle de recyclage :

I. Introduction, structure de la réglementation et passation des marchés **II.** Modalités et procédures, publicité, traitement des offres et attribution **III.** Exécution des marchés

Journée d'actualité :

IV. Actualité jurisprudentielle récente : Cours et Tribunaux et Conseil d'Etat

Lieux de formation

CYCLE A JOURNÉE D'ACTUALITÉ : BRUXELLES

■ NOVOTEL BRUSSELS CENTRE TOUR NOIRE

Rue de la Vierge Noire, 32
1000 BRUXELLES
(Quartier de Brouckère – Bourse)

CYCLE B : GEMBOUX

■ BEST WESTERN HOTEL LES 3 CLES

Chaussée de Namur, 17
5030 GEMBOUX
(Carrefour N4 – N 29 – Gare à 500 m)

RESIDENTIEL : DURBUY

■ HOTEL « LE SANGLIER DES ARDENNES »

Rue du Comte d'Ursel, 14
6940 DURBUY

Inscription PREMIER TRIMESTRE 2012

A RENVOYER PAR :

➤ FAX : 071 70 04 28

➤ ou MAIL : info@esimap.be

➤ ou COURRIER : **ESIMAP**

Rue de la Science 4 bte 2.5.
6000 Charleroi

Dates limites d'inscription :

- Ma 03/01 pour le Cycle A (Bruxelles)
- Je 26/01 pour le Cycle B (Gembloux)
- Lu 05/03 pour le Résidentiel (Durbuy)
- Ma 07/03 pour la J.Actu (Bruxelles)

M^{me}/M^{elle}/M. (NOM)¹ :

Prénom :

Fonction :

Administration/entreprise :

Service :

Adresse professionnelle :

N° de TVA :

Tél. :

Fax :

E-mail :

Formation(s) déjà suivie(s) en marchés publics : OUI / NON

Organisme :²

Année :² Expérience en marchés publics depuis :²

Inscription PREMIER TRIMESTRE 2012

I. Cycle de recyclage

(Entourez les trois dates choisies)

S'inscrit à	Cycle A BRUXELLES	Cycle B GEMBLoux	Résidentiel DURBUY
Module 1	Ma 10/01	Je 02/02	Me 21/03
Module 2	Ma 17/01	Je 09/02	Je 22/03
Module 3	Ma 24/01	Je 16/02	Ve 23/03
	900 €	900 €	900 €

II. Séminaire résidentiel

- S'inscrit au séminaire de 2 jours et demi organisé à Durbuy du 21 au 23 mars et choisit la formule
 - à 650 EUR sans logement
 - à 900 EUR en résidentiel (du mercredi midi au vendredi soir)
 - chambre single
 - chambre double, avec le/la participant(e)

III. Journée d'actualité

- S'inscrit à :
 - J Actu 2012-1 – 13-03-12 – Bruxelles (350 EUR)
- En acceptant les conditions générales d'inscription, s'engage à (faire) verser la somme de €⁴ dès que possible dès réception de la confirmation d'inscription, au compte d'ESIMAP n° **BE12 001 2646273 92** (Notre n° TVA BE 0454.068.480)
- En cas de paiement anticipé, demande une facture acquittée à adresser à
- S'abonne pour un an à l'ouvrage électronique via le site www.esimap.be à 150 € HTVA⁵
- Commande l'ouvrage d'ESIMAP à 195 €⁵

Date :

Signature⁶ :

Cachet / accord :

1. En cas d'inscriptions séparées ou multiples pour certaines formations ou journées, prendre d'abord copie du présent bulletin avant de le compléter.
2. Indiquer l'année et / ou l'organisme
3. Dans l'affirmative, apposer une croix dans la case correspondante
4. Compléter la somme en tenant compte de la dégressivité des droits d'inscription (voir grille ci-avant)
5. Cette commande doit également avoir été autorisée par l'autorité compétente
6. L'inscription n'est valable que si elle a été **autorisée** par l'autorité compétente (apposition du **cachet**)

CYCLE DE RECYCLAGE SUR LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION APPLICABLE DÈS MI-2012

1. Contexte du recyclage et état d'avancement de la nouvelle réglementation des marchés publics

Un premier arrêté royal, relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, destiné à remplacer l'arrêté royal du 8 janvier 1996, portant la date du 15 juillet 2011 a été publié au MB du 09.08.2011. Parallèlement, les lois du 5 août 2011 publiées le 29.08.2011 ont à nouveau modifié la loi du 15 juin 2006.

Quant aux autres textes réglementaires, indispensables pour assurer l'exécution de la loi du 15 juin 2006, à savoir les projets d'arrêté royal relatif à la passation des marchés (publics et privés) relevant des secteurs spéciaux, d'une part, et celui relatif aux règles générales d'exécution des marchés publics, d'autre part, ils devraient être adoptés soit en fin de l'année 2011, soit début 2012.

Enfin, la loi du 16 juin 2006 relative à l'attribution, à l'information aux candidats et soumissionnaires et au délai d'attente concernant les marchés publics et certains marchés de travaux, de fournitures et de services qui, elle non plus n'est pas entrée en vigueur, va être...abrogée et remplacée par un nouveau texte qui reprendra l'essentiel des dispositions contenues dans la loi du 23 novembre 2009, qui a introduit le livre II bis dans la loi du 24 décembre 1993. Dès lors, au stade actuel, il est permis d'envisager une entrée en vigueur complète de la loi du 15 juin 2006 au plus tôt en juin 2012. Pour une des nouvelles procédures prévues dans la loi du 15 juin 2006 pour les secteurs classiques, à savoir le dialogue compétitif, l'AR du 12 septembre 2011 a avancé son entrée en vigueur.

2. Méthodologie du recyclage

Un constat s'impose d'emblée en présence de la loi du 15 juin 2006 et de ses arrêtés d'exécution. Il s'agit de la réforme la plus fondamentale en matière de marchés publics depuis près de cinquante ans !

Vu l'ampleur des aspects à aborder, il est apparu nécessaire d'organiser le recyclage sur trois journées, la première étant consacrée à une approche générale de la nouvelle réglementation et à la présentation de ses principales nouveautés, la seconde portant sur celles concernant la publicité et les modes de passation ainsi que sur les procédures spécifiques et complémentaires et enfin la troisième étant quant à elle réservée aux règles générales d'exécution. Il s'agira dans le cadre de ces trois journées de présenter les nouvelles règles et de les situer par rapport aux anciennes dispositions. Le séminaire de recyclage n'a pas pour but d'opérer une analyse globale et exhaustive du nouveau régime réglementaire en matière de marchés publics. Ce sera là l'objet des séminaires de base « nouvelle formule » qui seront organisés après Pâques 2012.

Cycle de recyclage

MODULE 1

MODULE SUR LA STRUCTURE ET LA PASSATION

Dates & Lieux

Bruxelles : mardi 10 janvier 2012

Gembloux : jeudi 02 février 2012

Durbuy : mercredi 21 mars 2012

Public concerné :

La formation est organisée à l'intention de toutes les personnes qui ont d'ores et déjà une bonne connaissance de la réglementation des marchés publics actuellement d'application.

Elle est accessible à toute personne du secteur public ou privé disposant d'une formation ou d'une expérience suffisante en marchés publics et ayant déjà une pratique de la matière préalable au séminaire.

L'inscription, est à prendre pour l'ensemble du cycle, soit 3 journées

1. Objet

La présente journée du cycle de recyclage a pour but de vous présenter le contexte général de la réforme, le cadre de la matière et les principales nouveautés prévues dans les textes

2 Programme

Matinée

Introduction

● Présentation et portée de la réforme

- La transposition des directives 2004/17 et 18
- Les modifications propres au législateur national

● La structure de la nouvelle législation

- Présentation de la loi du 15 juin 2006 et ses arrêtés d'exécution (AR 15.07.2011 et suivants)
- Concordances, discordances et nouveautés entre les lois des 24 décembre 1993 et du 15 juin 2006

Les champs d'application

- Quant aux personnes
- Quant à la matière

Après-midi

● La passation

- Introduction
- La sélection qualitative
- Les quelques nouveautés touchant aux modes de passation classiques
- Les nouvelles hypothèses relatives aux procédures négociées
- Allotissement, variantes, options, tranches et reconductions

Cycle de recyclage

MODULE 2

MODULE SUR LES MODALITES ET L'ATTRIBUTION

Dates & Lieux

Bruxelles : mardi 17 janvier 2012

Gembloux : jeudi 09 février 2012

Durbuy : jeudi 22 mars 2012

I. Objet

La présente journée du cycle de recyclage a pour but de vous familiariser avec les nouvelles procédures spécifiques et complémentaires contenues dans la nouvelle réglementation, ainsi que d'analyser les nouvelles dispositions concernant l'établissement, le dépôt et l'analyse des offres dans les différents modes de passation.

2. Programme

Matinée

- [Les diverses nouvelles modalités et procédures spécifiques et complémentaires](#)
 - Les marchés de promotion de travaux
 - Les concessions de travaux publics
 - Le système d'acquisition dynamique
 - Les enchères électroniques
 - Les accords-cadres
 - Le concours de travaux
 - Le concours de projets
 - Les services juridiques
- [La publicité](#)
 - L'estimation du montant du marché
 - Règles générales
 - Publicités européenne et belge
- [Dépôt des demandes de participation et des offres](#)

Après-midi

- [Etablissement, ouverture et analyse des offres](#)
- [Attribution en adjudication et en appel d'offres](#)
- [Le dialogue compétitif](#)

MODULE SUR L'EXECUTION

Dates & Lieux

Bruxelles : jeudi 24 janvier 2012

Gembloux : jeudi 16 février 2012

Durbuy : vendredi 23 mars 2012

I. Objet

La dernière journée du cycle a pour but de vous présenter les nouvelles règles générales d'exécution qui, par rapport au régime actuel, vont connaître un profond bouleversement quant à la structure et au contenu des dispositions applicables, même si les règles essentielles contenues dans les textes actuellement en vigueur seront maintenues, tout en étant complétées par nombre de dispositions nouvelles

2. Programme

Matinée

Introduction

- [L'exécution des marchés publics](#)
- [Règles générales et dispositions communes à tous les marchés](#)

Après-midi

- [L'exécution des marchés publics](#)
- [Spécificités des marchés de travaux, fournitures et services](#)

Précision :

L'inscription est à prendre pour le cycle complet de 3 journées au tarif de 900 € (sans TVA ajoutée) au lieu de 340 € la journée prise seule dans nos tarifs habituels

Cycle de recyclage en résidentiel

SÉMINAIRE SUR LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION APPLICABLE EN 2012

Dates & Lieu : Durbuy : mercredi 21, jeudi 22 et vendredi 23 mars 2012

I. Objet

L'objectif de ce séminaire est identique à l'objet et à la philosophie du cycle non résidentiel en trois jours. Il est destiné aux participants qui préfèrent voir toute la matière en un bloc et s'absenter moins longtemps du bureau tout en s'oxygénant au bon air des Ardennes.

2. Modalités pratiques

L'accueil des participants est prévu le mercredi 21 à partir de 13h (check-in à l'hôtel – premier repas de midi non inclus) et le départ est prévu le vendredi 23 après-midi à partir de 17h.

Le logement est prévu en chambre single. Cependant, si des participants issus d'un même organisme le souhaitent, il est possible de partager une chambre double, les tarifs négociés restant égaux.

3a. Programme du séminaire

Mercredi 21 mars

13h : Accueil et check-in à l'hôtel

14h : Début du séminaire de recyclage

Introduction

- Présentation et portée de la réforme
 - ▶ La transposition des directives 2004/17 et 18
 - ▶ Les modifications propres au législateur national
- La structure de la nouvelle législation
 - ▶ Présentation de la loi du 15 juin 2006 et ses arrêtés d'exécution
 - ▶ Concordances, discordances et nouveautés entre les lois des 24 décembre 1993 et du 15 juin 2006

Les champs d'application

- ▶ Quant aux personnes
- ▶ Quant à la matière

16h30 : Pause café

17h : Suite du séminaire de recyclage

La passation

- ▶ Introduction
- ▶ La sélection qualitative
- ▶ Les quelques nouveautés touchant aux modes de passation classiques
- ▶ Les nouvelles hypothèses relatives aux procédures négociées
- ▶ Allotissement, variantes, options, tranches et reconductions

20h00 : Apéritif et Fantaisies Gourmandes

20h30 : Souper au restaurant de l'hôtel

Soirée libre

Cycle de recyclage en résidentiel

SÉMINAIRE SUR LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION APPLICABLE EN 2012

Dates & Lieu : Durbuy : mercredi 21, jeudi 22 et vendredi 23 mars 2012

3b. Programme du séminaire

Jeudi 22 mars

9h : séminaire de recyclage – Module 2

Matinée

Les diverses nouvelles modalités et procédures spécifiques et complémentaires

Les marchés de promotion de travaux, Les concessions de travaux publics, Le système d'acquisition dynamique, Les enchères électroniques, Les accords-cadres, Le concours de travaux, Le concours de projets, Les services juridiques

La publicité

Dépôt des demandes de participation et des offres

12h30 : Repas

13h30 : Visite guidée de la Ville et de son vieux centre – Temps libre, shopping, wellness,...

15h30 : Reprise du séminaire

Après-midi

Etablissement, dépôt, analyse des offres

Attribution en adjudication et en appel d'offres

Le dialogue compétitif

20h00 : Apéritif et Fantaisies Gourmandes

20h30 : Souper au restaurant de l'hôtel

21h30 : Visite et dégustation dans la Cave à Vins (12 000 bout)

3c. Programme du séminaire

Vendredi 23 mars

8h30 : Check-out de la chambre

De 9h à 16h : séminaire de recyclage

Matinée

L'exécution des marchés publics

Règles générales

Après-midi

L'exécution des marchés publics

Travaux, fournitures et services

16h30: Séance de questions – réponses sur le cycle

17h : Fin du séminaire et départ de l'hôtel

EVOLUTIONS JURISPRUDENTIELLES RÉCENTES DES COURS ET TRIBUNAUX BELGES ET EUROPÉENS ET DU CONSEIL D'ETAT

Date & Lieu

Bruxelles : mardi 13 mars 2012

I. Objet

Cette journée a pour but de présenter aux personnes déjà familières avec la matière des marchés publics les dernières avancées jurisprudentielles apparues au premier trimestre 2012 (Conseil d'Etat et Cours et tribunaux belges et européens) qui auront contribué à faire évoluer la matière ou à clarifier certains points de droit restés flous.

2. Programme

Le programme détaillé ne peut évidemment pas être communiqué au moment d'imprimer cette brochure mais il sera diffusé sur notre site et aux personnes intéressées dès la mi-février 2012.

Intervenants (entre autres) :

Patrick THIEL Avocat au Barreau de Bruxelles

Eric THIBAUT Premier Auditeur au Conseil d'Etat, section du contentieux administratif

***Les derniers exemplaires de l'ouvrage d'ESIMAP
« Les marchés publics – Droits belge et européen
– Principes et applications »,
sorti de presse en mars 2001,
sont toujours disponibles en version papier.***

Cet ouvrage de 1457 pages et avant tout thématique, comprend cinq titres répartis en 2 volumes. Les cinq titres sont complétés par sept annexes et un appendice consacré aux spécificités des marchés publics des pouvoirs locaux (communes, CPAS, intercommunales, ...)

Chaque titre est précédé d'une table des matières détaillée.

A la fin du volume II figure la table des matières générale ainsi que deux glossaires, l'un général, l'autre spécifique à l'appendice.



■ La majorité des auteurs de cet ouvrage sont les principaux intervenants du Centre d'étude et de formation ESIMAP, dont la plupart enseignent et pratiquent la matière des marchés publics depuis de nombreuses années.

■ **Conditions :** Prix normal : 235 EUR TVAC.

Les participants aux journées spéciales d'ESIMAP peuvent l'obtenir pour 195 EUR TVAC. Pour les personnes qui s'inscrivent à au moins cinq journées de la formation de base, le prix est de 180 EUR TVAC (maximum un exemplaire).

Soucieux de coller au plus à la réalité, le Centre d'Etudes et de Services ESIMAP a développé une version électronique du présent ouvrage. Celle-ci est accessible via le site www.esimap.be et est proposée avec une formule d'abonnement à 150 € pour un an de consultation. Elle comprend en outre une base de données juridique et jurisprudentielle qui illustre le texte.

Table des matières

PROGRAMME DES ACTIVITES DU PREMIER TRIMESTRE 2012

Qui sommes nous ? _____	2
Adresse et informations utiles _____	3
Conditions générales d'organisation _____	4
Grille récapitulative des formations _____	8
Lieux des formations et logement _____	9
Bulletin d'inscription _____	10
Cycle de recyclage _____	12
Séminaire résidentiel _____	16
Présentation de l'ouvrage d'ESIMAP _____	19
Table des matières _____	20

Programmes détaillés des journées :

Recyclage : module 1 _____	13
Recyclage : module 2 _____	14
Recyclage : module 3 _____	15
Séminaire résidentiel _____	16
Journée d'actualité _____	18

**Depuis le 17 janvier 2011,
les nouvelles coordonnées d'ESIMAP asbl sont :**



**Rue de la Science, 4 bte 2.5.
B - 6000 CHARLEROI
Tél : 071 70 06 65 • Fax : 071 70 04 28
Mail : info@esimap.be**

Veillez noter que vos bons de commande doivent être libellés et transmis à cette nouvelle adresse uniquement